



APPEL À CANDIDATURES

NOTRE DAME DE LORETTE (FRANCE)



Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
art & jardins - Hauts-de-France

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le projet des Jardins de la Paix consiste à implanter en 2018 une quinzaine de jardins pérennes sur le thème de la paix dans la région des Hauts-de-France. Ce nouveau circuit mémoriel rendra hommage aux innombrables morts tombés sur le sol français de 1914 à 1918 : il témoignera du nombre et de la diversité des pays engagés dans ce conflit.

Ce projet est porté par l'Association Art & jardins – Hauts-de-France et par la Mission du centenaire de la Première guerre mondiale. Art & jardins – Hauts-de-France a été créée à l'initiative de la région Hauts-de-France pour développer un projet de jardins dans l'ensemble de la région. Elle est également financée par le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que des partenaires privés. La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale est un groupement d'intérêt public créé en 2012 par le Gouvernement dans la perspective de préparer et de mettre en œuvre le programme commémoratif de la Première Guerre mondiale.

Créés par des paysagistes des pays dont les forces militaires ont combattu dans la région, ces jardins artistiques seront groupés en pôles de trois ou quatre jardins, situés chacun à proximité de lieux de mémoire de la Grande Guerre et des itinéraires du tourisme de mémoire tels qu'Arras, Vimy, Thiepval, Peronne, Compiègne, Le Quesnoy, Fromelles ou le Chemin des Dames...

Les premiers jardins seront réalisés au printemps, présentés au public à l'été pour être inaugurés à l'automne 2018, un siècle après les déchirements de la Grande Guerre.

L'un de ces jardins sera réalisé sur la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire, sur le site de Notre Dame de Lorette, dans le département du Pas-de Calais (France).

LE SITE DE NOTRE DAME DE LORETTE

La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette est le plus grand cimetière militaire français.

Située sur une colline, à 165 mètres d'altitude, sur le territoire de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire près de Lens, dans le département du Pas-de-Calais, elle domine l'Artois.

Cette colline a été l'un des champs de bataille les plus disputés entre octobre 1914 et septembre 1915.

Le relief du site est extrêmement présent car ces collines de l'Artois ont été une véritable ligne de démarcation dans le paysage. Elles font de cette géographie un point central d'occupation pendant la Grande Guerre.

Le site, d'une superficie totale de plus de 25 hectares, comprend le cimetière, une basilique, une tour-lanterne, un Flandre française et en Artois pendant la Première Guerre mondiale.



Le site proposé

Le site proposé est situé au Sud-Ouest de la nécropole nationale, sur un terrain communal de la ville de Ablain Saint-Nazaire.

De nombreuses promenades piétonnes et chemins de randonnées passent sur la route qui forme la délimitation Nord du site.

L'espace de mise en œuvre du jardin de la paix est situé sur le versant Sud du coteau de la Colline. Une pente profile le terrain du Nord au Sud, et annonce la vallée côté boisement.

Le site, utilisé actuellement comme pâture, possède, par son ceinturage arboré, une vraie identité. Il possède des percées visuelles fines sur les sépultures de la nécropole, mais aucune sur l'anneau de la mémoire. Malgré la proche distance de ces trois espaces (Anneau de la Mémoire, Nécropole nationale et Site de mise en place du Jardin de la Paix), ils gardent chacun leur autonomie.

Le pâture étant très grande (environ 8 500 m²), les paysagistes préciseront, lors de leur visite sur place, et en accord avec le maire la partie sur laquelle ils souhaitent réaliser leur jardin. L'accès au public devra être imaginé, ainsi que la séparation avec la surface non utilisée.



LE JARDIN, DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION

Résolument tourné vers l'avenir, ce jardin de la Paix sera un témoignage de la vitalité de la création artistique en France un siècle après la fin de la Première Guerre mondiale.

Le jardin proposé devra prendre en compte la spécificité du site et de ses contraintes techniques. Une visite sur place, prise en charge par l'organisateur, devra être effectuée avant le rendu définitif du projet.

Ce jardin devra être pensé pour être pérenne.

Sa conception doit tenir compte de son évolution dans le temps : le plan de plantations doit s'adapter aux saisons et le choix de plantes nécessitant peu d'entretien doit être privilégié (ex. : plantes vivaces).

L'équipe sélectionnée devra participer activement à la réalisation du jardin : sa présence effective sur place, au minimum 10 jours, est indispensable. L'équipe sera conseillée et accompagnée dans cette phase de réalisation par le directeur technique d'Art & jardins - Hauts-de-France.

Les entreprises régionales et locales devront autant que possible être privilégiées pour les différents achats et les matériaux naturels seront privilégiés.

La mise en place du jardin devra intégrer une phase collaborative avec la population locale (exemples : présentation du projet, réalisation avec certains acteurs locaux...).

À l'issue de la réalisation, les artistes devront remettre aux organisateurs une fiche d'entretien, complète et explicite, de leur jardin.

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse aux paysagistes et architectes professionnels de **nationalité française**.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. En cas de candidature collective, seuls les frais de deux personnes seront pris en charge pour la résidence de réalisation du jardin.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les dossiers des candidatures seront évalués et sélectionnés par un comité artistique.

Ce jury est composé de personnalités qualifiées : paysagistes, représentants de la Mission du Centenaire, d'Art & jardins - Hauts-de-France, représentants d'Ablain-Saint-Nazaire...

Le Comité artistique fera un choix sur dossier, en fonction des critères suivants :

- Qualité artistique du parcours/60 %
- Prise en compte par le candidat de la thématique de la paix et de la valorisation du cadre naturel et historique du site dans sa note d'intention/20 %
- Faisabilité technique et budgétaire/20 %

CALENDRIER

Date limite de candidature : **21 avril 2018**

Le candidat sélectionné s'engage :

- A partir du 30 avril 2018 : à visiter le site avec des membres de l'équipe d'organisation
- Avant le 31 mai 2018 : à présenter le projet définitif du jardin et à fournir un dossier contenant au moins : 1 plan masse, 1 plan de plantation, 1 coupe en long du site et/ou des détails techniques, 1 document visuel (croquis d'ambiance, vue 3D...) et tout autre document permettant la compréhension du projet sur le site.
- Avant le 15 juin 2018 : à préciser les besoins en mains-d'œuvre, matériaux et végétaux, à établir un budget et un planning prévisionnels
- A partir du 15 juin : à réaliser le jardin
- Avant le 15 septembre : à avoir fini le jardin
- En octobre 2018 : à être présent pour l'inauguration officielle du jardin.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Le budget de production pour réaliser le jardin est de 30 000 € HT maximum.

Cette somme comprend toutes les dépenses liées à la réalisation du jardin : les matériaux, les plantes, la main-d'œuvre, les frais de restauration...

Les frais de transport et de restauration durant la période de réalisation seront aussi à prendre sur ce budget de production.

Suivant le type de dépenses et pour faciliter les achats en France, une partie de ce montant pourra directement être gérée par les organisateurs.

En plus de ce montant alloué, l'organisateur prendra directement en charge le financement de trois séjours (voyages/ restauration/ hébergements) :

- pour la visite de découverte du site/pour une personne maximum
- pour la présentation du projet/pour une personne maximum
- pour l'inauguration / pour deux personnes maximum

Pour la période de réalisation, l'hébergement pour deux personnes sera aussi directement pris en charge par l'organisateur.

Le montant directement alloué aux artistes paysagistes est un montant forfaitaire de 8 000 € HT. Cette somme intègre les droits d'auteur et les honoraires de conception et de réalisation.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers devront être rédigés en français.

Le dossier de candidature est composé de :

- Une note d'intention de deux pages maximum contenant au moins un visuel.
- Un dossier artistique actualisé de dix pages maximum accompagné de visuels légendés relatifs à une sélection d'œuvres
- Un curriculum vitae
- Une copie du passeport des participants (ou autre papier mentionnant la nationalité)
- La fiche d'inscription complétée

La candidature doit être envoyée sous format électronique (document en pdf) avant le 21 avril 2018 (23h59) à l'adresse suivante : **artetjardins.hdf@gmail.com**.

Pour information, les résultats de cet appel à projets ne seront pas envoyés avant le 3 mai 2018.

APPEL A PROJETS / NOTRE DAME DE LORETTE - FRANCE

Cette fiche doit être complétée et renvoyée avec le dossier d'inscription

Pour les candidatures individuelles :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Pour les candidatures collectives :

Nom du collectif :

Nom des membres du collectif participant au projet :

Merci de noter la personne responsable en tête de liste

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :